



DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISER UNE COURSE CYCLISTE

Date de mise
à jour
25/06/2007

Les demandes sont à adresser au moins six semaines avant la date de déroulement de l'épreuve ou trois mois au moins avant la date de la manifestation si l'épreuve emprunte plusieurs départements :

- à la préfecture de l'aube si l'épreuve se déroule sur l'arrondissement de Troyes ou emprunte plusieurs arrondissements ou plusieurs départements ;
- à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube ou de Nogent-sur-Seine si l'épreuve emprunte son seul arrondissement et ne sort pas du département.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LA MANIFESTATION

Date	:	_____
Nom de l'épreuve	:	_____
Organisateur	:	_____

Président		Déclarant			
Nom	:	_____	Nom	:	_____
Prénom	:	_____	Prénom	:	_____
Adresse	:	_____	Adresse	:	_____
E-mail	:	_____	E-mail	:	_____
Tél.	:	_____	Tél.	:	_____
Fax	:	_____	Fax	:	_____

Affiliation de l'organisateur

- A la fédération délégataire (FFC)
- A une fédération affinitaire Préciser : _____
- Non affilié

Si l'association n'est pas affiliée à une fédération délégataire, l'autorisation ne peut être accordée que si la demande a reçu le visa favorable de Mme la directrice départementale de la jeunesse et des sports (article 2 de l'arrêté du 1er décembre 1959).

Manifestation inscrite au calendrier

- De la fédération française de cyclisme (FFC)
- D'une fédération affinitaire Préciser : _____
- Autre Préciser : _____

Sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par l'autorité habilitée à délivrer l'autorisation, ne peuvent être instruites que les demandes se rapportant à des épreuves ou à des compétitions inscrites sur un ou plusieurs calendriers établis, selon l'importance de ces manifestations, à l'échelon national, régional ou au moins départemental (article 4 du décret du 18 octobre 1955).

**DESIGNATION DES POINTS DANGEREUX
NECESSITANT LA PRESENCE DE SIGNALEURS**

Commune	Nature	Voie n° 1	Voie n° 2

DESIGNATION DES SIGNALEURS

Nom et prénom	Date de naissance	Adresse	N° et autorité et date de délivrance du permis de conduire

DISPOSITIFS DE SECOURS ET DE SECURITE

RAPPEL des normes de sécurité et de secours applicables

Moyens à mettre en place	Nature de l'épreuve		
	Circuit ≤ à 10 km	Circuit ≥ à 10 km	Ville à ville
Signaleurs statiques ou à moto	OUI	OUI	OUI
2 secouristes titulaires de l'A.F.P.S.	OUI	OUI	OUI
Ambulance	NON	OUI	OUI
Médecin	NON	Joignable et disponible à tout moment	OUI
Structure de secours (local ou lieu matérialisé avec brancard, couvertures et trousse de secours pour assurer les premiers soins)	OUI	OUI	NON

MOYENS DE SECURITE ET DE SECOURS MIS EN OEUVRE

Présence d'une équipe de secouristes	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Nombre de titulaires de l'attestation de formation aux premiers secours	: _____	
Appel à un organisme spécialisé	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Si oui, désignation (nom, adresse et coordonnées téléphoniques) : _____		

Présence d'une ambulance	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Si oui, désignation (nom, adresse et coordonnées téléphoniques) : _____		

Présence d'un médecin	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Si oui, nom, prénom, adresse et coordonnées téléphoniques : _____		

Présence d'une voiture ouvreuse	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
--	------------------------------	------------------------------

Présence d'une voiture balai	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
-------------------------------------	------------------------------	------------------------------

Présence d'une escorte moto	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
------------------------------------	------------------------------	------------------------------

L'ORGANISATEUR SOLLICITE LES MESURES DE CIRCULATION PARTICULIERES SUIVANTES

Une interdiction de stationnement	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Une interdiction de circulation en sens inverse de l'épreuve	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Désignation des voies concernées, routes départementales hors agglomération uniquement (en agglomération et sur les voies communales, la demande d'arrêté de circulation doit être faite en mairie) :		

Je soussigné, (nom prénom et qualité du déclarant) _____

certifie l'exactitude des renseignements portés ci-avant.

Je m'engage à prendre, à ma charge, les frais de service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion de l'épreuve et à assurer les réparations des dommages et dégradations de toute nature causés à la voie publique ou à ses dépendances du fait des concurrents, des organisateurs ou de leurs préposés ;

Je m'engage à mettre en place le nombre de signaleurs nécessaires au bon déroulement de l'épreuve afin de signaler aux usagers de la route le passage de la course et de la priorité qui s'y rattache ;

Je m'engage à faire respecter les dispositions du code de la route et de tous autres textes réglementaires concernant l'organisation et le déroulement des épreuves sportives empruntant la voie publique ;

Je décharge l'Etat, le Département, les Communes et leurs représentants de toute responsabilité civile en ce qui concerne les conséquences des dommages de tout nature inhérents à l'épreuve ;

Je déclare souscrire, auprès d'une compagnie d'assurances agréée, la police prévue par l'article 5 du décret du 18 octobre 1955, police conforme au modèle 3 annexé à l'arrêté ministériel du 20 octobre 1956 et qui sera présentée au service chargé de me délivrer l'autorisation définitive, **six jours avant l'épreuve.**

A _____ Le _____

Cachet et signature

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER	
<input type="checkbox"/>	Règlement de l'épreuve
<input type="checkbox"/>	Programme de la manifestation
<input type="checkbox"/>	Calendrier fédéral sur lequel la manifestation est inscrite
<input type="checkbox"/>	Statuts de l'association ou du club organisateur
<input type="checkbox"/>	Plans du circuit, sens de la course, emplacement des signaleurs, n° des rues empruntées et déviations
<input type="checkbox"/>	Attestation d'assurance conforme au modèle type prévu par l'arrêté du 20 octobre 1956 (à produire 6 jours francs au moins avant la date de l'épreuve).

VOS CONTACTS

Préfecture de l'Aube

Direction de la réglementation et des collectivités locales
Bureau de la réglementation générale et des élections
Rue Pierre Labonde
10025 TROYES
Téléphone : 03.25.42.36.92
Mail : ghislaine.bernaudat@aube.pref.gouv.fr

Sous-Préfecture de Bar-sur-Aube

18, rue Armand
10200 BAR-SUR-AUBE
Téléphone : 03.25.27.06.19
Mail : spbar.collectiviteslocales@aube.pref.gouv.fr

Sous-Préfecture de Nogent-sur-Seine

5, avenue Jean-Casimir Périer
10400 NOGENT-SUR-SEINE
Téléphone : 03.25.39.82.19
Mail : sous-prefecture-de-nogent-sur-seine@aube.pref.gouv.fr

POUR VOTRE INFORMATION

LISTE DES ASSOCIATIONS DE SECURITE CIVILE AGREES DU DEPARTEMENT DE L'AUBE

INTITULE DE L'ASSOCIATION	NATURE DES MISSIONS
ADPC 10 Association départementale de protection civile de l'Aube 21 rue Lebocey BP 51 10002 Troyes cedex	<ul style="list-style-type: none"> ● Opérations de secours en appui des services de secours publics, sur demande de l'autorité de police compétente ou sur demande de concours ou réquisition et sous l'autorité du commandant des opérations de secours ● Actions de soutien aux populations en cas de crise ou cataclysme ● Encadrement des bénévoles en cas de crise ou cataclysme pour soutenir les populations ● Dispositifs prévisionnels de secours dans le cadre de manifestations rassemblant un grand nombre de personnes
CROIX BLANCHE Comité départemental des secouristes français 247 rue de l'église 10320 Sommeval	<ul style="list-style-type: none"> ● Actions de soutien aux populations en cas de crise ou cataclysme ● Dispositifs prévisionnels de secours dans le cadre de manifestations rassemblant un grand nombre de personnes
FFSS Fédération française de secourisme et de sauvetage 35 bis rue Marcellin Berthelot 10000 Troyes	<ul style="list-style-type: none"> ● Opérations de secours en appui des services de secours publics, sur demande de l'autorité de police compétente ou sur demande de concours ou réquisition et sous l'autorité du commandant des opérations de secours ● Dispositifs prévisionnels de secours dans le cadre de manifestations rassemblant un grand nombre de personnes
CROIX ROUGE FRANÇAISE 18 rue Louis Morin 10000 Troyes	<ul style="list-style-type: none"> ● Opérations de secours en appui des services de secours publics, sur demande de l'autorité de police compétente ou sur demande de concours ou réquisition et sous l'autorité du commandant des opérations de secours ● Actions de soutien aux populations en cas de crise ou cataclysme ● Encadrement des bénévoles en cas de crise ou cataclysme pour soutenir les populations ● Dispositifs prévisionnels de secours dans le cadre de manifestations rassemblant un grand nombre de personnes
UNASS Association des secouristes et sauveteurs de la Poste et Francatélecom 6 rue Burgard BP 72 10025 Troyes cedex	<ul style="list-style-type: none"> ● Actions de soutien aux populations en cas de crise ou cataclysme ● Encadrement des bénévoles en cas de crise ou cataclysme pour soutenir les populations ● Dispositifs prévisionnels de secours dans le cadre de manifestations rassemblant un grand nombre de personnes

INTERDICTIONS NATIONALES DES EPREUVES SPORTIVES SUR LES ROUTES CLASSEES A GRANDE CIRCULATION EN 2007

vendredi et samedi 6 et 7 avril

mardi 1^{er} mai

mardi 8 mai

mercredi, jeudi et dimanche 16, 17 et 20 mai

lundi 28 mai

samedi 7 juillet

vendredi et samedi 13 et 14 juillet

samedi 21 juillet

vendredi et samedi 27 et 28 juillet

vendredi et samedi 3 et 4 août

samedi 11 août

mercredi 31 octobre

dimanche 4 novembre

samedi 22 décembre